

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF1400

présenté par

M. Cattin, M. Rolland, Mme Louwagie, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel, M. de Ganay, M. Aubert, Mme Anthoine, M. Masson, M. Perrut, M. Saddier, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, M. Le Fur, M. Lorion, M. Brun, M. Bony, M. Straumann et Mme Ménard

ARTICLE 18**Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

À l'alinéa 4, après les mots :

« relevant du tourisme »,

insérer les mots :

« dont les magasins de souvenirs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Non identifié par le Plan-Tourisme, qui liste tous les codes NAF concernés, le code NAF 4778C pour les magasins de souvenirs n'est pas éligible, contrairement aux Hôteliers et Restaurateurs.

Il y a aujourd'hui, en France, 37783 commerces identifiés avec ce code NAF et il y en a beaucoup qui n'ont pas ce code et qui sont mal identifiés.

Les magasins de souvenirs n'appartiennent à aucune corporation, ce qui fait qu'ils sont souvent oubliés alors qu'ils sont parti intégrante de la vie d'un centre ville.

En plus d'une fermeture durant plusieurs semaines, le manque de clientèle touristique, depuis la réouverture, reste insoluble pour ces magasins malgré le déconfinement. Toutes les boutiques de souvenirs tournent au ralenti. On constate entre 70 et 90% de baisse de chiffre d'affaires.

Avec des frontières internationales fermées, ou bien, pour prendre l'exemple de la Région Grand-Est, des régions classées rouge, et des marchés de Noël plus qu'improbables, ils n'envisagent malheureusement pas une sortie de crise.

Leur clientèle est à 95% touristique, avec en majorité des touristes étrangers, du monde entier.

C'est toute une chaîne d'entreprises qui risque de disparaître si ces magasins ne peuvent faire face à la crise. Les petits artisans, leurs fournisseurs sont, bien évidemment, également concernés. Ce sont des centaines de milliers d'emplois qui sont en jeu.

Les magasins continuent d'être approvisionnés, mais rien, ou très peu, n'est vendu par manque de touristes.

Aussi, cet amendement propose d'intégrer les magasins de souvenirs dans le Plan Tourisme, au même titre que les restaurateurs.